

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 27 février 2026 à 18h**.

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2025.

II - Délibérations

- Aménagement des Grands Ajoncs – Maîtrise d'œuvre
- Rénovation énergétique / bâtiment multi-activité – Convention avec le SIEDS pour la valorisation des CEE
- Contrôles réglementaires des équipements communaux : attribution du marché
- Chemins ruraux : Complément à la délibération 2025-09-01
- Délibération instaurant une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages

III – Délégation

Droit de préemption urbain

IV – Compte rendu du réunion(s)

V – Questions diverses

- État représentant l'ensemble des indemnités des élus / 2025
- Point sur les impayés (services périscolaires)

VI – Tour de table

le maire, Jérôme BILLEROT
le 19 février 2026



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 19 février 2026

• Quorum : 10 • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 15 • Quorum atteint

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien

Excusés : MANIAGO Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien

Désignation du secrétaire de séance : VIVIER Sylvie

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2025 est arrêté et validé à l'unanimité des membres présents.

II – Délibérations

2026-02-01 – Aménagement des Grands Ajoncs – Maîtrise d'œuvre

Vu la délibération 2025-12-01 validant l'avant-projet sommaire ;

Vu le besoin de maîtrise d'œuvre pour avancer sur ce projet, qui, à ce jour en est à l'état d'avant-projet sommaire ;

Vu l'enveloppe prévisionnelle du projet estimée à 150 000€ HT ;

Vu les propositions pour finaliser l'étude et proposer l'avant-projet définitif, indispensable pour le dépôt des demandes d'aide financière (DETR et CADS) :

- Urba 37 : 4 000€ HT
- VRDGraphique : sans réponse malgré de nombreux appels et relances.

Vu les taux de maîtrise d'œuvre pour la tranche optionnelle (étude du projet / assistance aux marchés de travaux / direction de l'exécution des travaux / assistance lors des opérations de réception) :

- Urba 37 : 5,50%
- VRDGraphique : 8,40%

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- valide la proposition de l'agence Urba 37 (Fondettes – 37) soit :
 - 4 000€ HT pour la tranche ferme (étude, avant-projet définitif)
 - 8 250€ HT (soit 5,50% de 150 000€) pour la tranche optionnelle mais sous réserve de la réalisation des travaux (étude de projet assistance au marché de travaux, direction de l'exécution des travaux, assistance à la réception des travaux)

2026-02-02 – Rénovation énergétique / bâtiment multi-activité – Convention avec le SIEDS pour la valorisation des CEE

Vu la délibération n°2025-10-03 validant les travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment multi-activité ;

Vu la délibération n°2025-10-04 sollicitant une aide auprès du SIEDS dans le cadre du programme TE ;

Vu la convention proposée par le SIEDS ;

Considérant l'intérêt de la collecte et de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) par le SIEDS ;

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

2026-02-03 – Contrôles réglementaires des équipements communaux : attribution du marché

Au regard du contrat qui nous lie depuis 3 ans avec l'entreprise ACEP et qui prend fin cette année ;

Monsieur le maire présente les offres reçues pour un nouveau contrat d'une durée de 3 ans sur les mêmes contrôles réglementaires (électricité, gaz, incendie, jeux et équipements sportifs).

Entreprises sollicitées : ACEP, DEKRA et VERITAS.

Réponses reçues :

Contrôles	ACEP	DEKRA	VERITAS
Electricité	740,00 €	830,00 €	
Gaz	190,00 €	306,00 €	
Équipements sportifs et aires de jeux	785,00 €	1 384,00 €	
Équipement incendie	90,00 €	75,00 €	
	1 805,00 € HT	2 595,00 € HT	- € HT
	2 166,00 € TTC	3 114,00 € TTC	0,00 € TTC
Parafoudre / Eglise		241,00 € HT 289,20 € TTC	

- l'annulation de la délibération 2018-10-06 ;
- l'instauration d'une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages :
 - Toute personne identifiée ayant effectué des dépôts illicites constatés sur le territoire de la commune d'Exireuil, aux pieds des points d'apports volontaires, des chemins, des bois... aura à payer une redevance de frais d'enlèvement, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par le service du Trésor public.
 - Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnels et de véhicule. Le tarif forfaitaire sera de 250€ pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public ou chemins boisés et évacué vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation.

Cette disposition sera applicable à compter de ce jour.

III – Délégations

Droit de préemption : Monsieur le Maire présente les trois demandes réceptionnées depuis la réunion de conseil municipal de novembre 2025.

N°16/2025 – N°01/2026 – N°02/2026

Nombre de décisions de ne pas préempter : 3

IV – Compte rendu de réunions

Communauté de Communes (Patrick GAUTIER) : La Communauté n'a pas prévu de travaux en 2026 sur le site du Puits d'Enfer. Éventuellement un nouveau panneau en 2027 mais rien n'est certain.

IV – Questions diverses

État représentant l'ensemble des indemnités des élus / 2025 : Monsieur le Maire fait état des indemnités comme suit

Indemn. max Maire + Indemn. Max des Adjointes "possibles" = ENVELOPPE			
	Montant base	% max	Total
Maire	4 110,52 €	51,60%	2 121,03 €
Adjoint	4 110,52 €	19,80%	813,88 €
Total 1 maire	2 121,03 €		
Total 5 adjoints	4 069,42 €		
	6 190,45 €	mensuellement soit	74 285,39 € "possibles" annuellement

Indemnités BRUTES 2025 "RÉELLES"

	Montant base	% max	Total
Maire	4 110,52 €	39,14%	1 608,86 €
Adjoint 1	4 110,52 €	14,71%	604,66 €
Adjoint 2	4 110,52 €	11,77%	483,81 €
Adjoint 3	4 110,52 €	11,77%	483,81 €
Adjoint 4	4 110,52 €	11,77%	483,81 €
Adjoint 5	4 110,52 €	11,77%	483,81 €

État des versements BRUT	Indemnités BRUTES 2025 perçues au titre du mandat concerné					
	Maire	Adjoint 1	Adjoint 2	Adjoint 3	Adjoint 4	Adjoint 5
TOTAL Annuel BRUT Commune / 2025 :	19 306,32 €	7 255,92 €	5 805,72 €	5 805,72 €	5 805,72 €	5 805,72 €
	49 785,12 €					
Indemnités / Intercommunalité	3 457,96 €	- €	- €	- €	- €	- €
Rembour de frais km, repas, séjour...	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL Annuel BRUT :	22 764,28 €	7 255,92 €	5 805,72 €	5 805,72 €	5 805,72 €	5 805,72 €

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- valide la proposition de l'entreprise ACEP proposition n°79-26-025 pour un montant de 1 805€ HT soit 2 166€ TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise ACEP qui engage la commune pour 3 ans fermes puis d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation du contrat.
- décide, pour le contrôle du parafoudre, de solliciter l'entreprise BODET (prestataire actuel pour les interventions sur le clocher) afin d'obtenir un comparatif.

2026-02-04 – Chemins ruraux : Complément à la délibération 2025-09-01

Conformément à la délibération 2025-09-01, les ventes des différents tronçons de chemins ruraux sont en cours de signature.

Pour le tronçon I, il est nécessaire d'apporter une précision (identification de l'acquéreur),

Aussi, Monsieur le Maire propose de compléter la délibération 2025-09-01 comme suit :

Chemin rural tronçon I : dit « La Roche d'Exireuil », dont le prix de vente a été fixé à 436 euros, hors frais de notaire :

*1 propriétaire riverain utilisateur de la portion annexée : **Monsieur Dany BARRICAULT se porte acquéreur.***

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- valide le complément ci-dessus mentionné.

2026-02-05 – Délibération instaurant une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages

Monsieur le Maire présente les faits relatifs aux dépôts sauvages sur la commune.

Vu la délibération 2018-10-06 du 26 octobre 2018 fixant un forfait d'enlèvement à 250€ et constatant son manque de précisions réglementaires ;

Vu la nécessité de mettre en place une amende forfaitaire pour tous dépôts de déchets sauvages sur la commune ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 635-8 et R 644-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 ;

Vu le règlement sanitaire départemental des Deux-Sèvres ;

Vu que le responsable des dépôts illicites est, par ailleurs, exposé aux amendes prévues par lesdits articles ;

Vu les services offerts par la commune :

- collecte des ordures ménagères résiduelles et tri sélectif sur toute la commune par le SMC
- bornes de collecte de verre (La Rougerie, Parking salle des fêtes, rue Beausoleil, Les Grands Ajoncs)
- déchetterie de Saint-Maixent-l'École (Les Courolles) à proximité

Considérant que malgré ces services, Il est toujours constaté des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur la commune portant atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Vu le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement et l'utilisation des ressources humaines,

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité décide :

Point sur les impayés : Marie-Claude PAPET explique la situation à ce jour.

- Services périscolaires :
Année scolaire 2024/2025 : tout est réglé
Année scolaire 2025/2026 : 94 familles facturées pour les services périscolaires avec 118 enfants présents régulièrement à la cantine.
 - septembre : tout est réglé
 - octobre : tout est réglé
 - novembre : 441,90€ d'impayés (5 saisies CAF et 1 saisie employeur en cours)
 - décembre : 561,40€ d'impayés (11 lettres de relance de la trésorerie en date du 23 février)

2 familles en situation de surendettement :

- Situation au 05/06/2025 : 129,85€ (à passer prochainement en non-valeur)
- Situation au 13/02/2026 : 102,60€

- Dépôts sauvages de déchets :

En 2025, 3 personnes ont été identifiées suite à un dépôt sauvage de déchets. 3 titres ont été réalisés.

- 1 règlement en date du 13 janvier 2026
- 1 saisie employeur avec avis favorable
- 1 saisie employeur en cours (relance de la trésorerie auprès de l'employeur le 23 février 2026)

Tour de table :

CFU 2025 : Un problème national a dégradé ou bloqué les flux informatiques des CFU qui seront donc votés par la prochaine équipe municipale.

Maison incendiée / rue du Pin : L'origine de l'incendie semble clairement volontaire. Les propriétaires ont été informés du sinistre et le bâti doit être mis en sécurité lundi ou mardi prochain dans l'attente d'une décision (démolition ou reconstruction).

Maison insalubre : Suite au décès de l'occupant d'une maison en état d'insalubrité, Monsieur le Maire a contacté la propriétaire afin de nettoyer le site (intérieur de la maison et extérieur). Les travaux seront très importants au regard du volume des déchets accumulés mais le dossier est en cours.

Incivilités : Monsieur le Maire détaille les dernières incivilités (destruction de la cabane à livres des enfants devant l'école, cendrier déplacé, verre brisé sur l'aire de jeux de Beausoleil, portillons ouverts la nuit chez des habitants avec, pour un, une marque de chaussure sur la porte). Monsieur le Maire espère que l'installation des caméras, prévue dans les prochains jours, atténuera ces incivilités.

Deux-Sèvres Habitat : Monsieur le Maire informe qu'il a prochainement rendez-vous avec cet office public de l'habitat afin d'échanger sur la situation des résidents du parc HLM situé sur la commune.

Opération « Nature propre » : La fédération des chasseurs, la commune et l'école s'associent pour sensibiliser la population au respect de la nature. Rendez-vous est donné vendredi 6 mars à 9h devant la mairie pour ramasser les déchets le temps d'une promenade dans les rues et chemins de la commune.

Festival Traverse : Une animation est prévue sur Exireuil le 18 juillet. Monsieur le Maire tient à préciser que pour ce festival, la communauté de communes a alloué un budget de 120 00€ pour seulement 7 communes engagées dans cette animation.

Exercice ORION : Ce grand exercice militaire implique les trois armées françaises. Il se déroule sur notre territoire national entre début février et fin avril avec peu d'impact sur notre territoire Saint-Maixentais.

Travaux en régie : Remplacement partiel du grillage de l'école (mauvais état) ; travaux dans les chemins ; réparation de la rambarde au niveau des tribunes du foot ; bilan sur les points de débordements lors des dernières pluies ; nettoyage du petit modulaire de l'école et de l'abri à l'entrée de l'école.

Lotissement « Champ des Blés » : Le lotissement est très actif en ce moment avec 6 maisons en construction.

Espace Beausoleil : Le talus est en cours de réfection (suppression des anciennes plantations et mise en place de nouvelles). Le beau temps est revenu et l'occupation du site est très importante avec beaucoup d'enfants et de parents qui occupent les différents modules.

Aménagement paysager autour de l'église : Les travaux seraient terminés mais un espace situé en face la mairie n'a pas été réalisé. Monsieur le Maire doit contacter l'AIMM afin de faire un point.

Cartes électorales : Les cartes n'ont été éditées que pour les nouveaux électeurs. La refonte étant prévue en 2027, la Préfecture n'a pas fourni les imprimés pour les électeurs du bureau n°2, même si l'adresse du bureau a changé.

Buses bouchées : Suite aux intempéries, les buses situées à « La mare des places » et à « La Clavelière » seraient bouchées. Il faudrait prévoir une intervention.

Adressage : Lors d'une demande d'intervention auprès des services de secours, certaines adresses seraient inexistantes. Le souci viendrait peut-être d'un manque de panneau signalétique ou d'un paramétrage dans la base d'adressage nationale (lieudit avec une seule maison donc sans numérotage).

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à dix-neuf heures et trente minutes.

Le secrétaire

le maire